

**PROCES VERBAL****Réunion du Mardi 30 Mars 2021 20h00**

L'an deux mille vingt et un, le 30 Mars à 20 heures et 00 minutes, le syndicat intercommunal des écoles primaires du val de Vienne, régulièrement convoqué, s'est réuni par visio-conférence, dans les conditions de convocation légale, sous la présidence de M. DEFOER Sébastien.

		Présents	Absents	Procurations
Titulaire	VANDENDORPE Benoît	X		
Titulaire	AUBERTOT Cédric	X		
Titulaire	SOUBISE Mathieu	X		
Suppléant	BRUNET Thierry			
Titulaire	DANQUIGNY Pierre Marie	X		
Titulaire	AUTANT-FERNANDES Carlos	X		
Titulaire	DUBOIS Christophe	X		
Suppléant	VERGET Élodie			
Titulaire	POUJAUD Daniel	X		
Titulaire	LAFON Patricia	X		
Titulaire	CORREIA Angélique	x		
Suppléant	SUTEAU Claudine	X		
Titulaire	DUBOIS Alain	x		
Titulaire	BRUNET Dominique		x	
Titulaire	HURÉ Ghislain		x	
Titulaire	ELIAUME Bernard	X		
Titulaire	SAULNIER Pascale	X		
Titulaire	DEFOER Sébastien	X		
Suppléant	HEURTAUX Nadine			

En exercice	15
Présents	14 dont 13 votants
Procurations	0

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer. Le président ouvre la séance :

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent procès-verbal
2. Délégation de signature unique des actes budgétaires
3. Compte de Gestion 2020
4. Compte administratif 2020
5. Affectation du résultat
6. Appel à projet pour un socle numérique
7. Budget Primitif 2021
8. Contribution des communes

Désignation du secrétaire de séance :

M. SOUBISE Mathieu est désigné en qualité de secrétaire par le Comité (article L 2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT).

1. Approbation du précédent procès-verbal

D. POUJAUD demande l'intégration de son texte, présenté en annexe dans le corps du compte rendu.

Nous n'avons pas reçu de PV corrigeant, suite à la demande formulée l'envoi précédent

D. POUJAUD souhaite revenir sur la requête du Tribunal Administratif concernant la participation des communes où les motifs sont similaires à la requête auprès du TA de la commune de Maillé en 2018

La requête au TA de la commune de PORTS-sur-Vienne n'a aucune similitude avec la requête au TA de la commune de Maillé en 2018. Après avoir fait refuser le budget 2018 avec les communes de Marcilly sur vienne et Pussigny, la commune de Maillé a revendiqué auprès du TA le fait de ne pas verser sa contribution au motif que le budget n'était pas voté...

La requête de la commune de PORTS-sur-Vienne porte sur une révision de l'article 7 des statuts qui n'est pas en concordance avec les principes de la loi relative à la répartition des charges de frais scolaires entre les communes. A ce titre, la commune a saisi le syndicat scolaire en février 2019...et face à l'absence de réponse, le TA a été saisi pour faire valoir 22 années de préjudice subi par la commune de PORTS-sur-Vienne. Le budget refusé en 2018 a été corrigé par la chambre régionale dans une version sincère et véritable en intégrant 71 906 € en plus à charge des communes.

M. DANQUIGNY et M. POUJAUD considère par ailleurs que, dans un contexte d'économie affectant les communes, l'augmentation des indemnités des Vice-Présidents du SIEPVV est injustifiée.

M. POUJAUD indique qu'il ne s'agit pas d'augmentation mais de création ; les fonctions de vice-président sont purement honorifiques depuis 2018, sur décision du CS.

Le président précise que les statuts prévoient bien 4 vice-présidents et qu'il ne s'agit aucunement de création.

2. Délégation de signature unique des actes budgétaires

En raison du déroulement de la réunion par visio-conférence, conformément de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement de l'exercice des compétences des collectivités face à l'épidémie du COVID-19 : Le comité approuve à l'unanimité, compte tenu de l'impossibilité pour le comité de se réunir physiquement et par approbation des différents exercices budgétaires, accorde la délégation de signature unique au président sur les actes budgétaires y afférents transmis dans leur intégralité au comité.

3. Compte de gestion 2020

L'assemblée est invitée à délibérer sur le compte de gestion 2020, attestant à l'identique la sincérité du CA 2020. Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020, résumé ci-dessous et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037011

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CHINON

ETABLISSEMENT : S.I.E.P.V.V. -

Résultats budgétaires de l'exercice

41000 - S.I.E.P.V.V. -

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 593,46	439 587,00	441 180,46
Titres de recette émis (b)	1 593,46	376 872,68	378 466,14
Réductions de titres (c)		6 496,06	6 496,06
Recettes nettes (d = b - c)	1 593,46	370 376,62	371 970,08
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 593,46	437 587,00	441 180,46
Mandats émis (f)		375 246,28	375 246,28
Annulations de mandats (g)		3 928,69	3 928,69
Depenses nettes (h = f - g)		371 317,59	371 317,59
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 593,46		652,49
(h - d) Déficit		940,97	

Déficit hors excédent de 87 867 €

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

41000 - S.I.E.P.V.V. -

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-1 593,46		1 593,46		
Fonctionnement	89 460,46	1 593,46	-940,97		86 926,03
TOTAL I	87 867,00	1 593,46	652,49		86 926,03
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	87 867,00	1 593,46	652,49		86 926,03

Excédent de 86 926.03 € à reporter sur l'exercice 2021

En exercice	15	Contre	0
Votants	13	Abstention	3
Procurations	0	Pour	10

Après en avoir délibéré, **avec 10 (dix) voix favorables et 3 (trois) abstentions**, l'assemblée délibérante déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. Compte administratif 2020

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de M. DEFOER Sébastien, a fait état du compte administratif 2020 et les décisions modificatives dressé par l'ordonnateur. Le conseil lui donne acte de la présentation faite du compte administratif visé au préalable par le percepteur, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	
S/total 011- CHARGES GENERALES	97 686,82
S/total 012 - CHARGES PERSONNELS	265 974,66
S/total 65 - INDEMNITES - FORMATION	7039,34
S/total 66 - INTERETS EMPRUNTS	0,00
S/total 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	616,87
021 virement à la section d'investissement	0,00
022 dépenses imprévues	0,00
Total dépenses de fonctionnement	371 317,59

Recettes de fonctionnement	
S/total 013 - REMB CHARGES SOCIALES	9 599,82
S/total 70- PRODUITS CANTINE A&L	68 415,52
S/total 74 - PARTICIPATION COMMUNES CAF	292 286,04
S/total 75- PRODUITS GESTION COURANTE	0,00
S/total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNEL	75,24
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	87 867,00
Total recettes de fonctionnement	458 243,63

Dépenses d'investissement	
Total dépenses d'investissement	0,00

Recettes d'investissement	
1068 - Excédents de fonctionnement	1 593,46
Total dépenses d'investissement	1 593,46

Report sur les recettes investissement sur le budget 2021 (Affectation au 1068)	0,00
Report sur les dépenses d'investissement sur le budget 2021 (affectation 001)	0,00
Report excédents 2020 sur les recettes de fonctionnement 2021 (affectation 002)	86 926,03

En exercice	15	Contre	0
Votants	13	Abstention	3
Procurations	0	Pour	10

M. DANQUIGNY préside pendant que M. DEFOER est invité à sortir durant le vote. **Le comité a constaté et a approuvé avec 10 (dix) voix favorables et 3 (trois) Abstentions**, les valeurs et les indications du compte administratif 2020 avec les reports aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie.

5. Affectation du résultat

Le Président présente le résultat de clôture de l'année 2020 et l'affectation du résultat à intégrer à l'exercice 2021 :

1) le résultat d'exécution tiré du compte de gestion :

2020	RESULTAT DE CLOTURE N-1	PART AFFECTEE A L'INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE DE CLOTURE
Investissement	-1 593,46 €	0,00 €	1 593,46 €	0,00 €
Fonctionnement	89 460,46 €	1 593,46 €	-940,97 €	86 926,03 €
Total	87 867,00 €	1 593,46 €	652,49 €	86 926,03 €

2) le projet d'affectation du résultat :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2020
Déficit d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser - Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser - Recettes	0,00 €
PART MINIMUM A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT	0,00 €
- reprise du solde de clôture en fonctionnement	86 926,03 €
= SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	86 926,03 €

3) les montants à reporter sur le budget primitif suivant :

A METTRE AU BUDGET PRIMITIF	2021
001 Solde d'investissement reporté	0,00 € dépense d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	86 926,03 € recette fonctionnement
1068 Affectation	0,00 € recette d'investissement
Restes à réaliser - Dépenses	0,00 € dépense d'investissement
Restes à réaliser - Recettes	0,00 € recette d'investissement

En exercice	15	Contre	0
Votants	13	Abstention	3
Procurations	0	Pour	10

Le Comité, après en avoir délibéré, déclare avec **10 (dix) voix favorables et 3 (trois) Abstentions**, reprendre la totalité de cet excédent sur le résultat de fonctionnement reporté (002) au budget primitif 2021.

6. Appel à projet pour un socle numérique

M. AUBERTOT, vice-président en charge du matériel numérique à réaliser un état complet du matériel numérique du SIEPVV : Les équipements deviennent obsolètes et ont souffert d'un sérieux manque d'entretien. Le comité est invité à débattre sur le renouvellement du matériel par le biais des subventions liée au projet « *du socle numérique dans les écoles primaires* » à hauteur de 70% pour les investissements suivants :

- Achat de 4 écrans numériques (12 650 €) pour remplacer les TBI qui ont des vidéoprojecteurs en fin de vie ou hors services (affichage sombre, problème tactile...). La pose, la configuration et la formation de première utilisation sera faite par Mr AUBERTOT, Vice-président.
- Achat de 20 tablettes (4 850 €) afin d'équiper les classes. Choix de tablettes « classiques » qui seront configurée pour l'éducation (coques renforcées, applications éducatives, etc...) par Mr AUBERTOT, Vice-président.
- Souscription à un abonnement de 3 ans à l'offre « *Beneylu School* » (645 euros), nécessaire à la mise en place du projet global qui impose un ENT (espace numérique de travail) afin de favoriser le lien entre l'école et la famille.
- **Total de la dépense d'une valeur de 18 145 euros, subventionnée de 12 701.50 euros (reste à charge au SIEPVV 5 443.50 euros)**

Les écrans numériques et les tablettes seront financés après accord de la subvention en effectuant un transfert des dépenses de fonctionnement par DM du compte 6135 : Location mobilière, vers les investissements (Les leasing du compte 6135 sont arrivées à échéance en décembre 2020)

En exercice	15	Contre	0
Votants	13	Abstention	0
Procurations	0	Pour	13

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité avec 13 (treize) voix favorables**, approuve la demande de subvention « *du socle numérique dans les écoles primaires* ».

7. Budget primitif 2021

Le budget primitif 2020 relatif au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire M14 est soumis à délibération par le comité présent ce jour. Faisant suite à la séance du 23 Février 2021 concernant la préparation du BP2021(Cf PV du 23 Février 2021), le comité est invité à en délibérer tel qu'il est résumé ci-dessous :

SECTIONS DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

451 544,39 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2021
Charges à caractère Générales 011	
6042 - Achats prestations de services	25 000,00 €
60611 - Eau et assainissement	3 000,00 €
60612 - Énergie - Électricité	16 000,00 €
60621 - Combustibles	9 500,00 €
60622 - Carburants	0,00 €
60623 - Alimentation	25 000,00 €
60628 - Autres fournitures	0,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	5 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	2 000,00 €
60636 - Vêtements de travail	100,00 €
6064 - Fournitures administratives	500,00 €
6067 - Fournitures scolaires	15 000,00 €
611 - Contrats de prestations de services	6 000,00 €
6132 - Locations immobilières	1 400,00 €
6183 - Formation	2 000,00 €
6135 - Locations mobilières	15 000,00 €
615232 - entretien et réparation de réseaux	0,00 €
61558 - Réparations autres biens matériel	500,00 €
6156 - Maintenance	2 000,00 €
6161 - Assurance multirisques	1 200,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	220,00 €
6228 - Divers	0,00 €
6247 - Transports collectifs	5 000,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	500,00 €
6262 - Frais de télécommunications	4 500,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	30,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	0,00 €
6288 - Autres services extérieurs	1 000,00 €
S/total 011	140 450,00 €
Charges de personnel 012	
6218 - Autre personnel extérieur	5 000,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4 000,00 €
6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	500,00 €
6411 - Personnel titulaire	121 000,00 €
6413 - Personnel non titulaire	60 000,00 €
64168 - Autres emplois d'insertion	0,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	30 000,00 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 500,00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	8 633,00 €
6474 - Versement œuvres sociales (cnas)	2 400,00 €
6475 - Médecine du travail	1 000,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	1 000,00 €
S/total 012	276 233,00 €
Autres charges de gestion 65	
6531 - Indemnités	12 800,00 €
6533 - Cotisations de retraite	600,00 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00 €
6535 - Formation	1 000,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	2 000,00 €
6542 - Créances éteintes	800,00 €
65548 - Autres contributions	0,00 €
657348 - Autres communes	0,00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations	0,00 €
6588 - Charges diverses de la gestion courante	0,00 €
S/total 65	17 200,00 €
Intérêts des emprunts 66	
6611 - Intérêts des emprunts	1 200,00 €
S/total 66	1 200,00 €
Charges Exceptionnelles 67	
6711 - Intérêts moratoires	0,00 €
6718 - Autres charges	0,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00 €
S/total 67	1 500,00 €
Virement à la section d'Investissement 023	
023 - Virement à la section d'investissement	2 000,00 €
S/total 023	2 000,00 €
Dotations aux amortissements et provisions 68	
6817 - Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	500,00 €
S/total 068	500,00 €
Dépenses Imprévus 022	
022 dépenses imprévues	10 461,39 €
S/total 022	10 461,39 €
Total dépenses de fonctionnement	449 544,39 €

Dépenses d'Investissement	BP 2021
Solde d'exécution de la ... 001	
001 - Solde d'exécution de la ...	0
S/total 001	
Immobilisations Corporelles 20	
2051 - Concessions et droits ...	
020 - Dépenses imprévues	
S/total 20	
Immobilisations Corporelles 21	
21758 - Autres installations	
2181 - installation générales	
2183 - Matériel de bureau et	
2184 - Mobilier	2 000,00 €
S/total 21	2 000,00 €
Total dépenses d'investissement	2 000,00 €

Art. 6135 : compte mobilisable par DM pour l'investissement du plan de rénovation numérique (Les leasing du compte 6135 sont arrivées à échéance en décembre 2020)

Art. 6262 : passe de 4000 € à 4 500 € : Augmentation des frais de communication liés au COVID car plus d'appel et facturation à la communication. Une réflexion est en cours pour faire évoluer les outils de téléphonie actuellement en place en profitant de l'installation de fibre

Art. 64 55 : Intégration de l'Assurance statutaire du personnel GROUPAMA

Chap. 012 : M. DANQUIGNY rappelle que les frais liés aux personnels sont incompressibles

Intégration du compte 6817, Mise en place d'une provision aux risques liés aux créances. 500 euros déduit du 6541 au 6817 à la demande du comptable public : au minimum 1 200 euros de réserve à mettre en place sur les prochaines années

Recettes de fonctionnement		BP 2021
Atténuation de Charges 013		
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel		1 300,00 €
6459 - Remboursements de charges sociales		0,00 €
6479 - Remboursements sur autres charges sociales		0,00 €
S/total 013		1 300,00 €
Produits des services, du 70		
7067 - Redevances des services périscolaires		60 000,00 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)		0,00 €
70878 - par d'autres redevables		0,00 €
70846 - Au GFP de rattachement		8 000,00 €
S/total 70		68 000,00 €
Impôts et Taxes 73		
73		0,00 €
S/total 73		0,00 €
Dotations, subventions 74		
7473 - Département voir compétence CC		
74741 - Communes membres du GFP		286 000,00 €
7474 - Communes		
7478 - Autres organismes		7 318,36 €
7488 - Autres attributions et participations		
S/total 74		293 318,36 €
Produits de gestion courante 75		
7588 - Produits de gestion courante		0,00 €
S/total 75		
Produits exceptionnels 77		
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,00 €
7788 - Produits exceptionnels divers		0,00 €
S/total 77		0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 002		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		86 926,03 €
Total recettes de fonctionnement		449 544,39 €

Recettes d'Investissement		BP 2021
Virement à la section de fonctionnement d'investissement 021		
021 - Virement à la section de fonctionnement d'investissement		2 000,00 €
S/total 001		2 000,00 €
Dotations, fond divers et „„ 10		
1068 - Excédents de fonctionnement		
S/total 20		0,00 €
Total recettes d'investissement		2 000,00 €

Les participations communales restent sensiblement à l'identique que sur le budget précédent.

M. POUJAUD souhaite intégrer l'excédent dans les investissements par souci de transparence du budget. Néanmoins, cette opération risque de bloquer cet excédent. Le président se rapprochera du trésorier pour vérifier la pertinence de cette écriture sur le budget 2022.

En exercice	15	Contre	3
Votants	13	Abstention	1
Procurations	0	Pour	9

Le budget primitif 2021 relatif au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire M14 est soumis à délibération par le comité présent ce jour. Après en avoir délibéré, **avec 9 (neuf) voix favorables**, décide d'approuver par chapitre et articles la section de fonctionnement et la section d'investissement répondant à l'équilibre, le budget primitif de l'exercice 2021 tel qu'il est résumé ci-dessus :

8. Contribution des communes

Le comité est invité, conformément à l'art. 7 des statuts du SIEPVV, à prendre connaissance de la répartition de la contribution financière des communes qui vient alimenter le fond de recette de fonctionnement de l'ensemble des écoles primaires et maternelles du Val de Vienne.

Le calcul de la participation financière est basé sur le nombre d'habitants et sur le nombre d'enfants scolarisés par commune.

Nombre d'enfants scolarisés par commune au 1^{er} janvier 2021

Ecole de Nouâtre			Communes d'habitation au 1 ^{er} Janvier 2021					
			Maillé	Nouâtre	Marcilly sur Vienne	Ports sur Vienne	Pussigny	Hors RPI
PS et TPS	15 PS et 6 TPS	65 élèves	21	20	15	6	0	3
MS	18							
GS	26 (dont 2 en MS)							
Ecole de Maillé			9	15	12	8	0	1
CP	18	45 élèves						
CE1	27							
Ecole de Marcilly sur Vienne			12	24	12	10	0	1
CE2	18	59 élèves						
CM1	15							
CM2	26							
Total	169 élèves		42	59	39	24	0	5

Calcul des contributions financière par commune en fonction 1/3 des habitants (référence officielle de la population par l'INSEE-2020) et de 2/3 des enfants scolarisés au 1^{er} janvier 2021

	Nb Habitants		Nb Enfants	Total	versements			
	01/01/20				2020	avril	juillet	octobre
Maillé	583	22 046,54	42	48 829,27	70 875,81	23 625,00	23 625,00	23 625,80
Marcilly	564	21 328,04	39	45 341,46	66 669,51	22 223,00	22 223,00	22 223,51
Nouâtre	836	31 613,91	59	68 593,50	100 207,41	33 402,00	33 402,00	33 403,41
Ports	366	13 840,54	24	27 902,44	41 742,98	13 914,00	13 914,00	13 914,98
Pussigny	172	6 504,30	0	0,00	6 504,30	2 168,00	2 168,00	2 168,30
	2521	95 333,33	164	190 666,67	286 000,00	95 332,00	95 332,00	95 336,00

Méthode de Calcul par commune :

Montant Total (286 000) / 3 = Part Communale total/Nbre d'hab. total*Nbre d'hab. de la commune = **Part communale**

Montant Total (286 000) / 2/3 = Part enfants total/Nbre d'enf. total*Nbre d'enf. de la commune = **Part Enfants**

Part Communale + part enfants = Participation financière globale par commune versée en 3 échéances

Conformément aux statuts du SIEPVV, la participation s'appliquera à hauteur de **286 000 euros** sur l'exercice 2021 répartis sur les différentes communes qui composent le RPI en 3 échéances (Avril, Juillet et Octobre 2021)

M. DUBOIS Alain, Marie de Pussigny souhaite que le comité puisse réfléchir à un nouveau mode de calcul plus équitable. A ce jour, la commune de Pussigny scolarise aucun enfant sur le RPI, pour une participation financière de 6 504.30 euros. M. POUJAUD, poursuit en réaffirmant cette requête dans l'intérêt de la commune de Ports sur Vienne.

Il est rappelé que cette demande doit passer par une révision des statuts lors d'une réunion dédiée à ce sujet. Des Temps de travail seront organisés dans ce sens, sur une potentielle réforme de l'art 7. des statuts, en prévision du BP 2022.

9. Questions diverses

La communication a été brutalement interrompue pour les 3 représentants de la commune de Ports sur Vienne en fin de réunion. M. POUJAUD a transmis par mail sa candidature aux fonctions de VP du SIEPVV pour le compte de la commune de PORTS-sur-Vienne. Une fonction qu'il souhaite sans indemnité conformément aux dispositions du CGTC.